



## Re embauche en chantier d'insertion après formation.

-----  
Par jojoboutillier

Bonjour, j'ai effectué un contrat à durée déterminée dans un chantier d'insertion entre juillet 2021 et janvier 2022, dans cette structure c'est des cdd d'une durée 4 mois pouvant être renouvelés, moi j'ai donc eu un contrat + deux mois en supplément car j'ai intégré une formation professionnelle qualifiante entre février et septembre 2022. Voici ma question, je souhaiterais savoir si il était envisageable de réintégrer cette même structure afin d'y accomplir un (ou plusieurs) CDD en chantier d'insertion en temps que demandeur d'emploi et ceci pour des raisons multiples (difficultés au financement du permis B, non obtention du diplôme à l'issue de la formation)?